



Syndicat Local **FO Justice** CP RIOM

## **AGRESSION EN MAH1 VERS LA FIN DU MODULE RESPECT ?**

Vendredi 19 juillet 2024 à 13h30 le détenu L. hébergé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment MAH1 frappe **violemment** à la porte de sa cellule.

L'agent d'étage **accompagné de renfort** se dirige vers l'unité de vie et procède à l'ouverture de la porte.

Le détenu lui formule une requête qu'il refuse d'exécuter car contraire au règlement intérieur de l'établissement.

Ce refus déclenche **la furie** du condamné qui pousse **violemment** la porte de la cellule **dans le visage** de notre collègue en l'insultant copieusement :

**« Fermes ta gueule fils de pute !!! »**

Les agents présents en renfort interviennent sur **l'assaillant** et le maîtrisent dans la cellule.

Dans l'intervention, ce détenu porte des **coups de poing** au niveau des côtes et du bras de notre collègue Karim qui se verra prescrire **5 jours d'I.T.T.**

Ce condamné, qui lors de sa précédente incarcération était positionné au **Quartier d'Isolement**, a un parcours pénitentiaire émaillé de nombreux incidents disciplinaires qui en disent long sur sa personnalité : **automutilations, destructions du matériel en cellule, tapages, insultes, incendies volontaires et agression physique sur personnel pénitentiaire.**

À son arrivée à l'établissement le 28 février 2024, il est décidé de lui « **donner une chance** » et de l'inscrire dans un parcours d'évaluation classique en passant par la Maison d'Arrêt 1 mais avec comme consigne stricte de le laisser **seul en cellule.**

Le 26 juin dernier il est décidé de procéder à une ouverture systématique de porte à **2 agents** suite à une **agression physique** sur personnel.

**Aujourd'hui il s'agit de la 2<sup>e</sup> agression physique sur des surveillants !!!**





# Syndicat Local **FO Justice** CP RIOM

Force est de constater, Monsieur le Directeur, que la place de ce détenu n'est sûrement pas en détention classique mais bien à **l'isolement**.

Il s'agirait désormais, Monsieur le Directeur, de garantir **la sécurité des personnels placés sous votre autorité** et d'arrêter de jouer à **l'apprenti sorcier** avec des individus dont vous savez très bien qu'ils représentent un danger réel et sérieux pour les agents.

**Le Syndicat local FO JUSTICE condamne** les violences à l'encontre des personnels pénitentiaires et apporte tout son soutien à notre collègue victime de ces agissements inqualifiables.

**Le Syndicat local FO JUSTICE exige** le placement à l'isolement de cet individu violent.

**Le Syndicat local FO JUSTICE s'étonne de l'indulgence** de la Commission De Discipline dans cette affaire : une agression sur personnel **c'est 30 jours ferme** de cellule disciplinaire pas moins !!!

**Le Syndicat local FO JUSTICE exige** la plus grande fermeté disciplinaire lorsqu'il s'agit de violences physiques commises par des détenus sur les personnels pénitentiaires.

**Le Syndicat local FO JUSTICE s'interroge** plus largement sur le fonctionnement du régime respect de la MAH1.

**Les violences et le racket** sont légion dans ce bâtiment qui est censé accueillir des détenus adoptant un meilleur comportement durant leur période d'incarcération.

De plus, **la surpopulation carcérale** très importante dans ce secteur nous invite à une réflexion sérieuse sur le devenir de ce mode de fonctionnement dans de telles conditions.

**SL FO Justice Riom**  
Le 23 juillet 2024

